



Fédération Jura Nature Environnement

✉ 27, rue Georges Trouillot
39000 Lons-le-Saunier
☎ Tél. / Fax : 03 84 47 24 11
e-Mail : fdej.jne@wanadoo.fr
Contacts : Jacques Lançon - Sylvie Champeix

Jura Nature Environnement est la fédération départementale des associations de protection de l'environnement du Jura. Elle regroupe un réseau d'associations et de nombreux adhérents, ce qui lui permet une représentation sur tout le territoire du département.

Ses actions sont conduites par des personnes qualifiées dans le domaine de la conservation du patrimoine naturel. Elle contribue à l'information et à la prise de conscience du grand public.

JNE, reconnue d'Intérêt Général, fait connaître son opinion aux pouvoirs publics, aux collectivités territoriales et aux professionnels publics ou privés.



Édition spéciale coordonnée par la Fédération Jura Nature Environnement grâce au soutien financier de l'ADEME Franche-Comté, le SYDOM du Jura et Les Partenaires du Tri
Conception et réalisation : Nature Centre avec le soutien de l'ADEME et de la DRIRE Centre
Illustrations : L&M et Associés
Impression : JF Impression - Édité sur papier 100% recyclé - 09/2004

REPRODUIT PAR LA FÉDÉRATION JURA NATURE ENVIRONNEMENT



**Une seule solution :
réduire nos déchets !**



Délégation Régionale
Franche - Comté



CONSEIL GENERAL



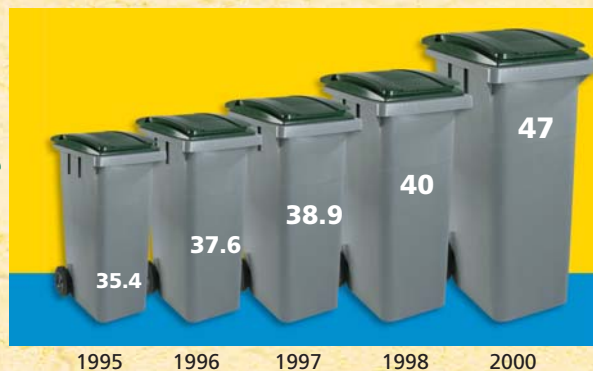
SYDOM DU JURA



Chacun peut faire quelque chose pour réduire le volume de sa poubelle et arrêter de jeter n'importe quoi, n'importe où, n'importe comment.

Il ne faut pas oublier qu'une fois mis à la poubelle, les déchets ne disparaissent pas par magie. Une partie finit tôt ou tard en décharge ou à l'incinérateur, deux installations que personne ne veut voir se multiplier à côté de chez soi...

Il suffit pourtant de gestes simples, quotidiens, pour limiter la quantité et la toxicité de nos déchets.



Evolution de la quantité des déchets ménagers produite en France (en millions de tonnes)

SOMMAIRE

Acheter mieux

P4

Utiliser mieux

P8

Réutiliser

P9

Trier mieux

P12

Jeter correctement

P13

Acheter mieux...

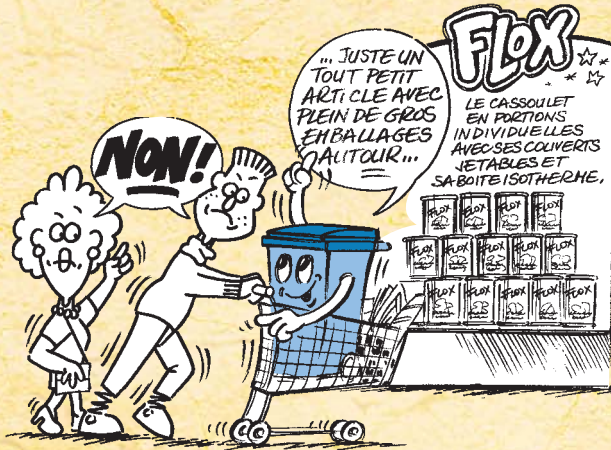
Le déchet le plus facile à éliminer est celui qu'on ne produit pas

Pour produire moins de déchets...

- 1 Je privilégie les produits à usage permanent, rechargeables et réparables aux produits jetables (rasoirs, stylos, briquets, appareils photo, assiette...).
- 2 Je préfère les produits en vrac et à la coupe (fruits, légumes, fromages, charcuteries...) aux produits sous emballages.
- 3 J'utilise des ampoules basse consommation à durée de vie plus longue.

Pour recycler plus...

- 4 J'évite les produits dont les emballages ne sont pas récupérés dans le bac bleu.
- 5 Je préfère acheter des emballages en verre (yaourt, cancoillotte, huile), car les emballages en plastique ne sont pas tous recyclables actuellement.



Pour être plus respectueux de l'environnement...

- 6 Je donne ma préférence aux produits qui ont la marque NF Environnement (déjà en vigueur pour les peintures et vernis, ainsi que pour les sacs poubelles) ou l'Ecolabel européen (détergents, ampoules électriques...). Ces "écoproduits" sont plus respectueux de l'environnement.
- 7 Je choisis autant que possible des produits respectueux de l'environnement, j'évite d'acheter des produits toxiques (comme les produits à base de solvants chimiques).
- 8 J'évite les aérosols et je préfère les produits en stick ou dans des vaporisateurs à pousser.
- 9 Je préfère acheter des produits en matériaux recyclés (papier par exemple).



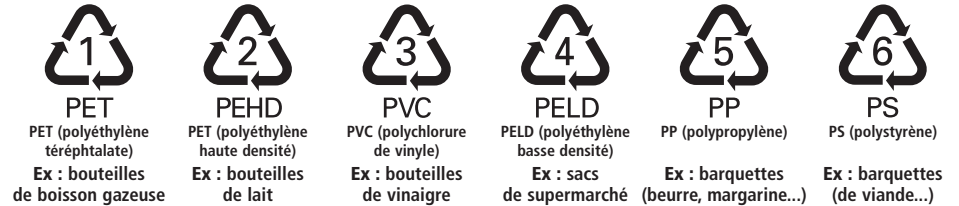
J'ACHÈTE INTELLIGENT :

Je privilégie les matériaux recyclables, les produits recyclés et j'évite les produits à risque. Pour cela, je m'aide des pictogrammes sur les emballages.

Pour reconnaître les matériaux et privilégier les emballages recyclables (à déposer dans le bac bleu) :

1. Les plastiques

Les plastiques sont nombreux et variés, voici les plus usités pour les emballages ménagers.



Je privilégie les plastiques 1, 2, 3 et 4. Les 5 et 6 sont à éviter car non recyclables pour l'instant.

2. Le papier

Ces logos indiquent des cartons qui sont recyclables.

Mais ils sont recyclés seulement si je les trie.



3. Les métaux

Ces logos identifient des produits en acier ou aluminium, recyclables.



i RECYCLABLE NE VEUT PAS DIRE RECYCLÉ !

...et privilégier les produits recyclés

L'écocitoyen est vigilant vis-à-vis des produits qu'il achète



Identifie un papier contenant des fibres de récupération. Le taux est mentionné dans le cartouche.

Il existe beaucoup d'autres logos, résultant d'initiatives privées, qui indiquent le caractère recyclé du papier.



Pour suivre leur conseil...

Ces sigles ont pour but d'inciter le consommateur à jeter le verre dans les points de collecte.



Tidy Man est un symbole d'invitation à jeter l'emballage du produit dans une poubelle.



À connaître également...



Signifie que le fabricant de l'emballage verse une contribution à Eco-Emballages ou Adelphe pour participer à la valorisation de ces emballages par recyclage ou par incinération avec valorisation énergétique.



Signifie que le matériau est valorisable.

Pour être vigilant pour soi et pour l'environnement...



Xi : Irritant

Précautions : Eviter le contact avec les yeux et la peau, ne pas inhaler les vapeurs.
Exemples : désherbant, détachant, gel WC, décapant pour le four...



Xn : nocif

Précautions : Eviter tout contact avec le corps humain, y compris l'inhalation des vapeurs. Des lésions sont possibles en cas d'utilisation erronée. Pour quelques substances isolées, une action cancérigène, des altérations génétiques héréditaires ou provoquant des lésions sur le fœtus, ne sont pas à exclure entièrement.
Exemples : Alcool à brûler, white spirit, eau de javel, gel WC, anti-mites...



T : Toxique

Précautions : Eviter tout contact avec le corps humain, car les lésions graves ou même le danger de mort ne sont pas exclus. Mention particulière d'une action cancérigène ou d'un risque d'altération génétique héréditaire ou sur le fœtus pour des substances isolées.



C : Corrosif

Précautions : Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements, par des mesures de précaution appropriées. Ne pas inhaler les vapeurs.
Exemples : lessive de soude, javel en berlingot...



T+ : Très toxique

Précautions : identiques à Toxique.



F+ : Extrêmement inflammable

Précautions : Identique à Facilement inflammable
Exemples : insecticide, antigivre, détachant, décapant pour le four, nettoyant moquette, désodorisant en aérosol...



F : Facilement inflammable

Précautions : Tenir éloigné des flammes, des étincelles et des sources de chaleur.
Exemples : alcool à brûler, white spirit...



N : Dangereux pour l'environnement

Précautions : Eviter le rejet dans les canalisations, les sols ou l'environnement.
Exemples : white spirit...



En dehors de ces logos, il existe de nombreux risques et conseils de prudence mentionnés sur les emballages, dont il est important de tenir compte.

Chaque jour, l'écocitoyen préserve l'environnement grâce à des gestes simples

1 Je modère ma consommation de produits afin qu'ils durent plus longtemps pour éviter de gaspiller et de polluer (produit vaisselle, lessive...).

2 Je finis complètement les produits avant de jeter les contenants.

3 J'utilise les versos des photocopies comme brouillon ou fais des photocopies recto/verso.

4 J'utilise si possible des écorecharges qui diminuent le volume de mes déchets.

5 Je prends un cabas ou un panier pour faire mes courses, j'évite ainsi les sacs plastiques donnés à la caisse.

6 Je colle une étiquette sur ma boîte aux lettres pour refuser publicités et journaux gratuits.

7 Je préfère les produits nettoyants en emballages recyclables (flacon) et les éponges réutilisables plutôt que les lingettes.

8 Je préfère le sac à pain pour aller à la boulangerie et je refuse le papier d'emballage.



1 Je réfléchis à la réparation possible d'un objet avant de le jeter.

2 Je réutilise les emballages : bocaux en verre, cartons, récipients en plastique, sacs plastiques.

3 J'essaie de donner les jouets, les livres et les vêtements dont je n'ai plus l'utilité à des amis, des associations, des écoles...

4 Je fais travailler mon imagination pour trouver une deuxième vie aux objets.



Portail en bois : tête de lit



Bassine : pot de fleurs



Bobine de câble : table

5 J'achète des produits remis à neuf ou recyclés (pneus rechapés, pièces de carrosserie, optiques de phare, papier...).

Au jardin... le compostage individuel


L'écocitoyen cherche à produire le moins de déchets possible





Ecojardinier, je réutilise les résidus de mon jardin et une partie des déchets organiques de ma cuisine.

Je me fabrique ainsi mon propre compost pour entretenir le sol de mon potager.

Je peux composter :

 **Les déchets de cuisine** : épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, restes de viande, fruits et légumes abîmés, etc.

 **Les déchets de jardin** : tailles, branches, tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, fanes de légumes, herbes, etc.

 **Les déchets de maison** : mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures, copeaux, papier journal, plantes d'intérieur avec éventuellement leur terre, etc.

Pour un bon compost, je n'oublie pas de :

- Brasser
- Aérer
- Surveiller l'humidité



Des composteurs existent sur le marché, mais je peux aussi fabriquer mon composteur à l'aide de bois, de briques, de palettes, etc.

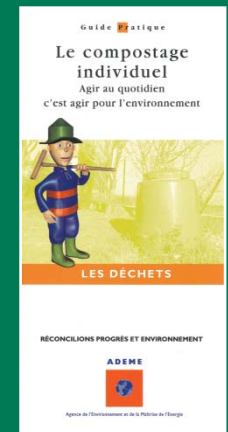
La méthode la plus simple reste de réaliser un tas pour le compost dans un coin du jardin.

 **LE BRÛLAGE EST INTERDIT !**

Pour en savoir plus :

Le compostage individuel
Guide pratique réalisé par l'ADEME
(Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)
19 pages - Référence 3695 - Août 2001

Contact : ADEME Franche-Comté
Tél. 03 81 25 50 00



 Pour les déchets de jardin en grande quantité, je vais à la déchèterie.

L'écocitoyen apprend à jeter moins et à jeter mieux.

1 Je participe assidûment aux collectes existant sur ma commune et je m'efforce de le faire de façon correcte en évitant de mélanger les matériaux. Je respecte les consignes données par le guide de tri.

2 Je rapporte les médicaments non utilisés et leurs emballages aux pharmaciens.

3 Je porte mes déchets toxiques à la déchèterie.

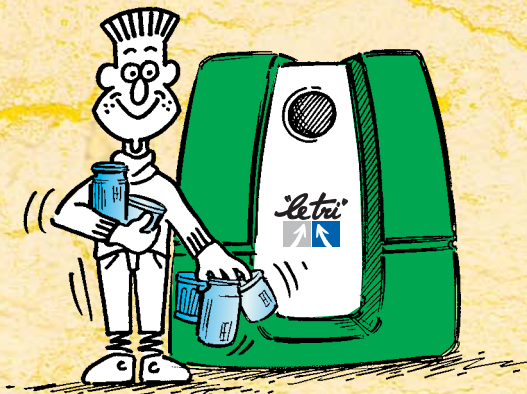
4 Les néons, lampes fluo et thermomètres au mercure doivent être déposés sans être cassés car ils contiennent des substances toxiques.

Les restes de peinture, produits chimiques, huiles, solvants doivent être menés à la déchèterie et non déversés dans l'évier où ils entraînent une pollution des eaux difficile à traiter.

Les déchets de ma voiture : batterie, huile de vidange, pneus doivent être déposés dans les lieux appropriés (garage, déchèterie).

5 Je dépose mes gravats* (gravier, sable, poussière) dans les dépôts autorisés (déchetteries, dépôts communaux ou privés). Je dépose mes déchets encombrants (télévision, machine à laver, frigo...) dans les déchetteries.

6 Je porte mes piles dans les magasins qui les reprennent (buraliste, bijoutier, photographe ou grande surface) ou les dépose à la déchèterie car certaines contiennent des produits toxiques : cadmium, mercure...



Dans le Jura, 9 bouteilles en verre sur 10 sont recyclées. BRAVO ! Mais n'oublions pas d'emmener aux conteneurs les pots, bocaux et canettes. Eux aussi sont recyclables !

1 Je ne laisse pas mes déchets de pique-nique, papiers de bonbons, mégots de cigarettes dans la nature ; j'utilise les poubelles publiques ou je les emporte pour les déposer dans les bacs et poubelles adéquats

2 Temps de dégradation des déchets

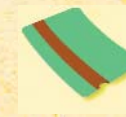
Un déchet jeté dans la nature ne disparaît pas par magie. Il peut mettre très longtemps à se dégrader et donc créer une pollution visuelle (entre autres) pour les personnes qui passeront après vous. Alors pensez-y !



Une peau de banane
6 mois



Un mégot de cigarette
2 ans



Un ticket d'autobus
2 à 4 semaines



Une boîte de conserve
100 ans



Une canette de boisson en aluminium
10 ans



Un sac en plastique
1000 ans

3 Je ne brûle jamais mon huile de vidange, mes pneus ou du plastique et je ne brûle pas de déchets dans la cheminée, ni dans le jardin. C'est interdit et dangereux !

4 Je ne jette pas les montres, jeux, calculatrices... sans en enlever les piles auparavant.

5 Je ne réalise pas mes vidanges de voiture dans la nature.

* la facturation se faisant à la tonne, les déchets tels que les balayures de cour ou déchets inertes de bricolage ne doivent pas être déposés dans des bacs. En effet, il s'ensuit des transports de poids inutiles, une facture augmentée d'autant (77€ à la tonne) à la charge des contribuables et le remplissage accéléré des centres d'enfouissement technique.

Agir pour son environnement...

...il ne tient qu'à vous de faire avancer les choses.

Chacun peut donc prendre l'initiative de réduire ses déchets, sans attendre que les autres agissent.

- 1** Prendre contact avec les responsables de ma commune pour connaître les dispositions existantes ou à venir (consignes de tri, déchèterie, collecte des monstres...)
- 2** Exprimer mon opinion et mes souhaits lors des réunions publiques, enquêtes ou élections
- 3** Sensibiliser mes amis, ma famille, mes collègues, mes voisins, mes commerçants...
- 4** Soutenir les associations comme Emmaüs, la Croix Rouge, le Secours Populaire, l'ALCG, Oasis... qui organisent des opérations de récupération
- 5** Rejoindre les associations de protection de l'environnement pour m'exprimer, relever les points de blocage, participer aux décisions locales, départementales, régionales et nationales et faire avancer les choses.

Pour en savoir plus...

JURA NATURE ENVIRONNEMENT

27, rue Georges Trouillot
39000 Lons-le-Saunier
Tél. / Fax : 03 84 47 24 11
e-Mail : fdej.jne@wanadoo.fr



SYDOM du Jura

Syndicat Départemental des Ordures Ménagères
350, rue René Maire
39000 Lons-le-Saunier
Tél. : 03 84 47 44 41 / Fax 03 84 24 01 47
Site internet : www.letri.com / e-Mail : info@letri.com

ADEME

Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie
Délégation Régionale de Franche-Comté
25, rue Gambetta - BP 26367
25018 Besançon Cedex 6
Tél. : 03 81 25 50 00 / Fax : 03 81 81 87 90
e-Mail : ademe.franche-comte@ademe.fr

ADEME



Délégation Régionale
Franche - Comté



Les Partenaires Bénévoles du Tri

350, rue René Maire
39000 Lons-le-Saunier